

87 0338

A 1784

Conversion à l'euro du capital social

DUPLICATA

12 FEB. 2001

Société Civile Professionnelle
CHARLE BERRA HUBERLAND CAMPRODON
Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial
35 boulevard Bara
91120 PALAISEAU

Capital : 3 104 000.00F
Siège social : 35 boulevard Bara
91120 PALAISEAU

VISÉ POUR TIRER ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DE PALAISEAU LE 02 AVR. 2001
F° AD1 CASE 1
RECU { DI DE T...
DI D'ENREGI...
SIGNATURE :
L'AGENT DES RECETTES
Y. CHIVARI

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L' AN DEUX MILLE, le 29 décembre 2000 à 17 H 00
les associés composant la Société Civile Professionnelle se sont réunis au siège social en Assemblée
Générale Extraordinaire, sur convocation verbale qui leur a été faite par la gérance, afin de délibérer
sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Augmentation du capital social
- Conversion du capital social en euros
- Questions diverses

Maître	Alain	CHARLE	titulaire de	776 parts sociales
Maître	Jean	BERRA	titulaire de	776 parts sociales
Maître	Marcel	HUBERLAND	titulaire de	776 parts sociales
Maître	André	CAMPRODON	titulaire de	776 parts sociales

seuls associés de la Société Civile Professionnelle sont présents.

L' Assemblée procède à la constitution de son bureau :

Maître Me CHARLE Alain est nommé Président.

M. le Président constate que les associés présents possèdent ensemble 3 104 parts sociales sur les 3 104 parts sociales de 1 000.00 francs chacune entre lesquelles se divise le capital social. L' Assemblée réunissant ainsi le quorum statutaire est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

- M. le Président donne aux membres de l'Assemblée toutes explications sur l'objet à l'ordre du jour.
- M. le Président déclare la discussion ouverte et donne la parole aux associés. Il rappelle que la profession notariale a décidé d'anticiper le passage à l'euro et a fixé comme date limite de transfert le 1 juillet 2001.
- M. le Président propose que l'Etude passe sa comptabilité à l'euro le 1 janvier 2001

Après plusieurs échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, M. le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

(Handwritten signatures)

Conversion à l'euro du capital social

Première résolution

L'Assemblée Générale des associés décide dans un premier temps d'augmenter le capital social de **11 218.52F** pour le porter de **3 104 000.00** à **3 115 218.52** francs.
L'Assemblée Générale décide que cette augmentation de capital sera supportée par chaque associé au prorata de ses droits sociaux. Chaque participation sera inscrite au débit du compte-courant d'associé concerné pour les montants suivants :

Maître	Alain	CHARLE	2 804.63
Maître	Jean	BERRA	2 804.63
Maître	Marcel	HUBERLAND	2 804.63
Maître	André	CAMPRODON	2 804.63

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des associés décide de mettre en conformité avec l'Euro, le capital social de la Société Civile Professionnelle.
Le capital social de **3 115 218.52** francs est converti en euros sur la base d'un euro pour 6,55957 francs
soit **474 912.00** euros
Le capital social de **474 912.00** euros est divisé en **3 104** parts de **153** euros
Le nombre de parts détenues par chacun des associés et leur numérotation demeurent sans changement.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président lève la séance.

Et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et par les associés présents.

Le Président

Me CHARLE Alain

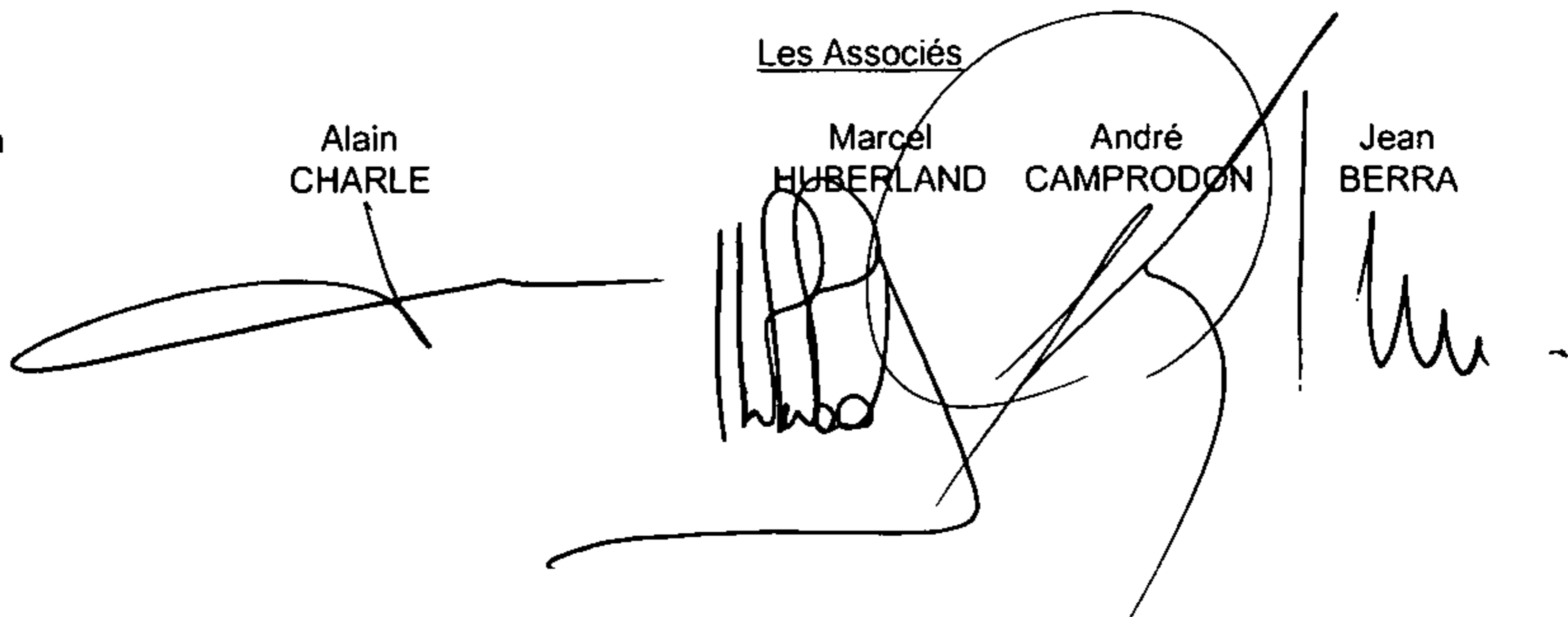
Alain
CHARLE

Les Associés

Marcel
HUBERLAND

André
CAMPRODON

Jean
BERRA



The image shows handwritten signatures for the President and the four associates. The President's signature is a long, horizontal stroke. The associates' signatures are more complex and overlapping, with some names circled or underlined. The names listed above the signatures are: Alain CHARLE, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, and Jean BERRA.